

www.rm-mobilier.fr

	Pages
L'Acoustique d'un espace	2 - 3
Cowork	4
Isapan	5 - 8
Isafil	9
Isatra	10
Isaburo	11
Isacube	12
Isabox	12
Réhausse et Dos de banquette	13
Nuanciers Tissus acoustiques	14

UNE LARGE GAMME DE



Une salle de restaurant ou un hall d'hôtel BRUYANTS rendent le lieu inconfortable.

Corriger l'acoustique d'un espace

Tous les espaces sont concernés par des problèmes de bruits :

- Salle de Restaurant
- Brasserie
- Hall d'hôtel
- Chambre
- Couloir
- Hall d'accueil
- Bureau
- Open space
- Salle de réunion
- Salle de conférence

Il n'existe pas de solution "demi mesure" pour apporter une correction acoustique.

Il est impératif de répondre intégralement à l'ensemble du besoin de correction du TR.

Le temps de réverbération (TR) est le principal critère acoustique de qualité d'un lieu fermé.

Les objectifs à atteindre

- Diminuer les temps de réverbération «TR» par absorption
- Eviter la réverbération du son (échos)
- Absorber les fréquences désagréables à l'oreille humaine

Régler le problème acoustique d'un espace : c'est diminuer les TR (temps de réverbération) et rendre le lieu en adéquation avec son usage !

Il s'agit de positionner des matériaux acoustiques dont les qualités absorbantes sont au plus près des sources émettant les sons.

rm-acoustique vous propose des solutions qui permettent d'intégrer des matériaux absorbants en utilisant des supports variés.

- ISAPAN, panneaux pour mur ou plafond.
- ISATRA, claustras sur pieds.
- ISAFIL, panneaux verticaux à suspendre.
- ISABURO, séparations de bureaux.
- ISACUBE, volumes suspendus.
- ISABOX, cabine téléphonique.
- RÉHAUSSE ET DOS DE BANQUETTE, mobilier acoustique.
- COWORK, mobilier acoustique.

SOLUTIONS ACOUSTIQUES

Solutions sur mesure, simples et efficaces
Validées par un bureau d'étude acoustique
S'adaptant aux besoins et à l'architecture des lieux

Un espace de réunion "SONORE", fatigue et distrait les participants...

Calcul

Notre logiciel de calcul permet d'analyser le besoin.

Vous nous transmettez :

- Le questionnaire complété indiquant :
 - les surfaces
 - les matériaux
 - le nombre moyen d'occupants
 - le type de mobilier
 - l'utilisation du lieu
- Un plan
- Des photos

Ces éléments sont indispensables pour réaliser le calcul du TR (temps de réverbération) actuel du site.

En relation avec le coefficient α_S des matériaux en place, (α_S coefficient alpha Sabine), le logiciel définit la surface (en m^2) des Solutions Acoustiques à installer pour atteindre le TR corrigé.

Effectué à distance, le calcul du TR n'est réalisé qu'à titre indicatif. (Aucune responsabilité sur le TR obtenu après installation ne pourra être engagée) En cas de besoin d'étude approfondie, seule une étude préalable réalisée sur site par un bureau d'étude acoustique pourra être prise en compte. Adresses sur demande.

Mousses à haut coefficient d'absorption

ISAPAN - ISACUBE :

Mousse à cellules ouvertes à base de résine mélamine-formaldéhyde, non feu, M1.

CSTB : Département Sécurité Structure et Feu.

PV de classement de réaction au feu du matériau N° RA13-0127

Masse volumétrique nominale : $9,5\text{kg}/\text{m}^3$

Essai par rayonnement

Classement M1

ISATRA - ISAFIL - ISABURO :

Mousse de polyuréthane spécifique acoustique, non feu, M1.

IFTTH : Centre Technique Industriel.

PV de classement de réaction au feu du matériau N° 13-02395 L

Masse surfacique nominale : $290\text{g}/\text{m}^2$

Essai par bruleur électrique - Essai pour matériaux fusibles.

Classement M1

COWORK

Mobilier acoustique

Dossier tissu matelassé acoustique.

Assise tissu laine.

Idéal espace de coworking.



Module 1 place.



Table en option



1 Place

2 Places

Panneau de jonction

Hauteur totale 1380 mm | Hauteur d'assise 490 mm | Largeur totale 1P 840 mm | Largeur totale 2P 1540 mm | Profondeur 760 mm

Dimensions en mm
COWORK

	Prix Unitaire HT
1 place	1077,00 €
2 places	1749,00 €
Panneau de jonction : L.1300 x H.1200	538,00 €

Options

Table 700 x 700 x H. 750	sur devis
Table 1200 x 700 x H. 750	sur devis
Coussin	sur devis

Nuancier tissu gamme COWORK page 14.

ISAPAN MURAL

Panneau acoustique à fixer au mur

∅ 600 mm
∅ 800 mm
∅ 1200 mm

600 x 600 mm
1200 x 1200 mm

600 x 1200 mm



A fixer au mur,
sur tout matériau.
Mousse acoustique 50 mm.



Dimensions en mm
ISAPAN mural

Prix Unitaire HT

Rond ∅ 600	229,00 €
Rond ∅ 800	275,00 €
Rond ∅ 1200	590,00 €
Carré 600 x 600	120,00 €
Carré 1200 x 1200	393,00 €
Rectangle 1200 x 600	177,00 €

Accessoires

Prix Unitaire HT

Cartouche de colle acrylique de 300 ml	18,40 €
Adhésif pour 600 x 600	10,05 €
pour 600 x 1200	15,10 €
Clé de fixation, kit de 3	37,80 €
Aimants pour panneau, kit de 4	15,10 €

Autres dimensions sur Devis.

ISAPAN DÉCO

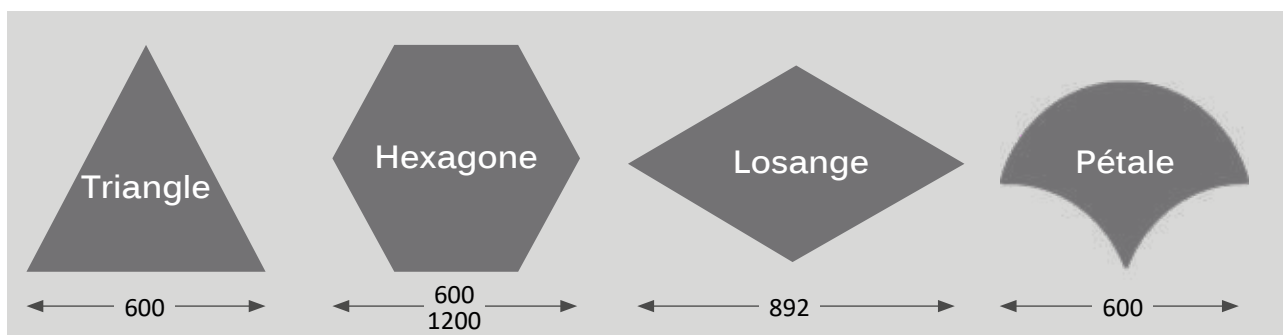
Panneau décoratif acoustique à fixer au mur



A fixer au mur par aimants.
Panneau mousse acoustique 25 mm.



Fixation par aimants



Dimensions en mm
ISAPAN déco

	Prix Unitaire HT
Triangle 600	118,00 €
Hexagone 600	112,00 €
Hexagone 1200	252,00 €
Losange 892 x H. 520	140,00 €
Pétale 600	118,00 €

Accessoires

	Prix Unitaire HT
Aimants pour panneau. Kit de 4.	15,10 €

Autres dimensions sur Devis.

ISAPAN PLAFOND

Panneau acoustique à suspendre

Ø 600 mm
Ø 800 mm
Ø 1200 mm

600 x 600 mm
1200 x 1200 mm

600 x 1200 mm



Spot Ø 230 mm en option

Panneau mousse acoustique 50 mm.

Système de fixation plafond non fourni.

Dimensions en mm
ISAPAN à suspendre

Prix Unitaire HT

Rond Ø 600	229,00 €
Rond Ø 800	275,00 €
Rond Ø 1200	590,00 €
Carré 600 x 600	120,00 €
Carré 1200 x 1200	393,00 €
Rectangle 1200 x 600	177,00 €

Accessoires

Prix Unitaire HT

Suspente par chaînette (1.5m) et spirale pour panneau. Kit de 4.	19,50 €
Câbles inox 2.00 ml + fixations réglables. Kit de 4	55,50 €
spot encastré Ø 230 mm. 3 intensités.	131,00 €

Autres dimensions sur Devis.

ISAPAN ENCASTRÉ

Panneau acoustique à encastrer pour faux-plafonds

Isapan



Panneau mousse
acoustique 50 mm.

(Gabarit à fournir).



Dimensions en mm
ISAPAN encastré

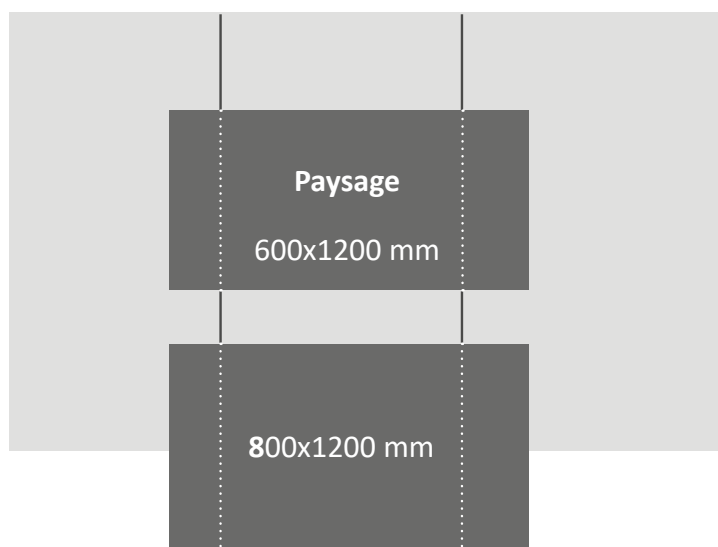
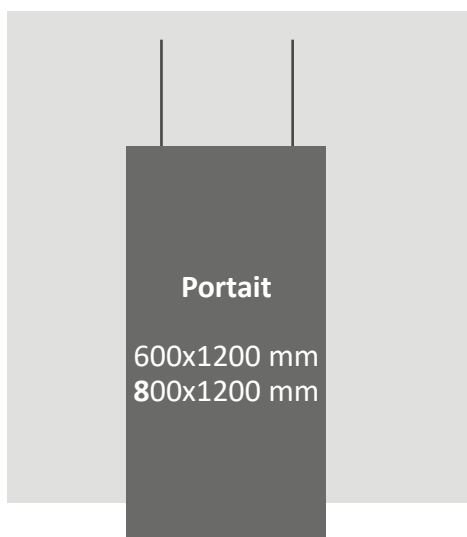
Carré 595 x 595

Prix Unitaire HT

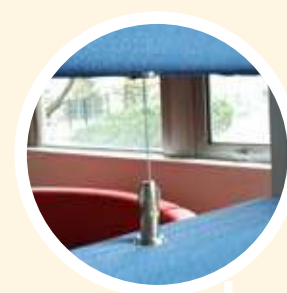
172,00 €

Autres dimensions sur Devis.

Panneau acoustique suspendu



A suspendre par câbles traversants.
Hauteur réglable.
Panneau 2 faces de mousse acoustique 25 mm.
Epaisseur 60 mm.



Câbles inox avec fixations réglables

Dimensions en mm
Portrait ou Paysage

Prix Unitaire HT

H. 600 x L. 1200	332,00 €
H. 800 x L. 1200	443,00 €

Accessoires

Prix Unitaire HT

Câbles inox 2.00 ml + fixations réglables. Kit de 2	27,80 €
Câbles inox 5.00 ml + fixations réglables. Kit de 2	37,20 €

Autres dimensions sur Devis.

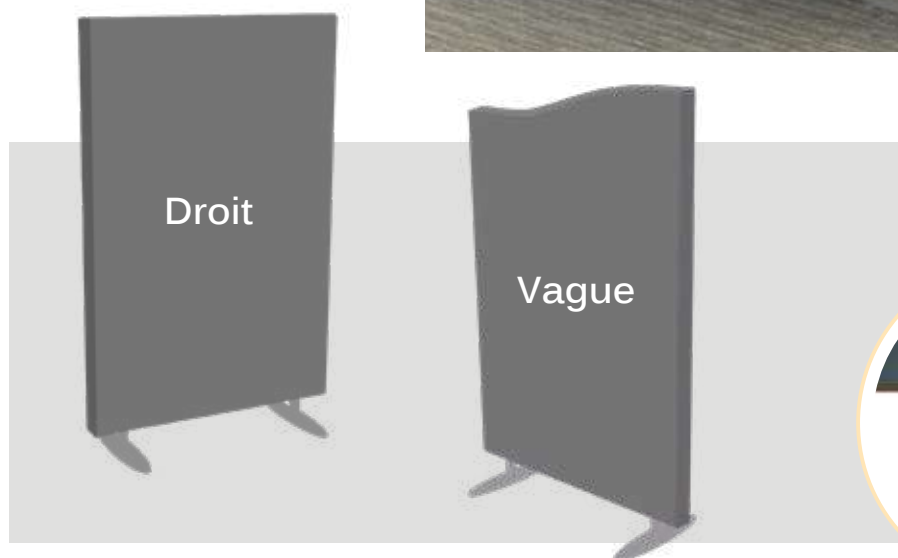
ISATRA

Claustra acoustique sur pieds ou sur roulettes

Forme droite ou vague.
Pieds acier satiné option roulettes.

2 faces de mousse
acoustique 25 mm.

Épaisseur 60 mm.



Option roulettes avec freins

Dimensions en mm ISATRA	Prix Unitaire HT		option 4 roulettes
	DROITE	VAGUE	
L. 800 x H. 1260	443,00 €	492,00 €	+ 42,00 €
L. 800 x H. 1560	539,00 €	602,00 €	
L. 1000 x H. 1260	539,00 €	602,00 €	
L. 1000 x H. 1560	575,00 €	637,00 €	

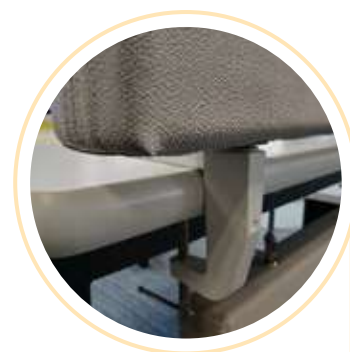
Autres dimensions sur Devis.

Séparation de bureau

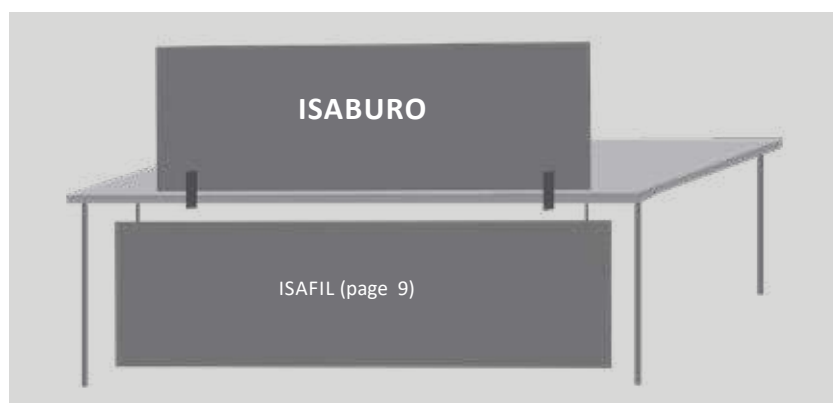
A fixer sur les bureaux par 2 étriers fournis.

Panneau 2 faces de mousse acoustique 25 mm.

Epaisseur 60 mm.



Système de fixation par 2 étriers fournis



Dimensions en mm

ISABURO

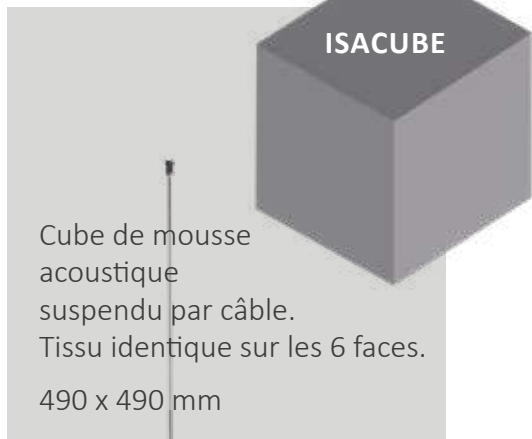
Prix Unitaire HT

H. 400 x L. 1400	346,00 €
H. 400 x L. 1600	375,00 €
H. 400 x L. 1800	405,00 €

Autres dimensions sur Devis.

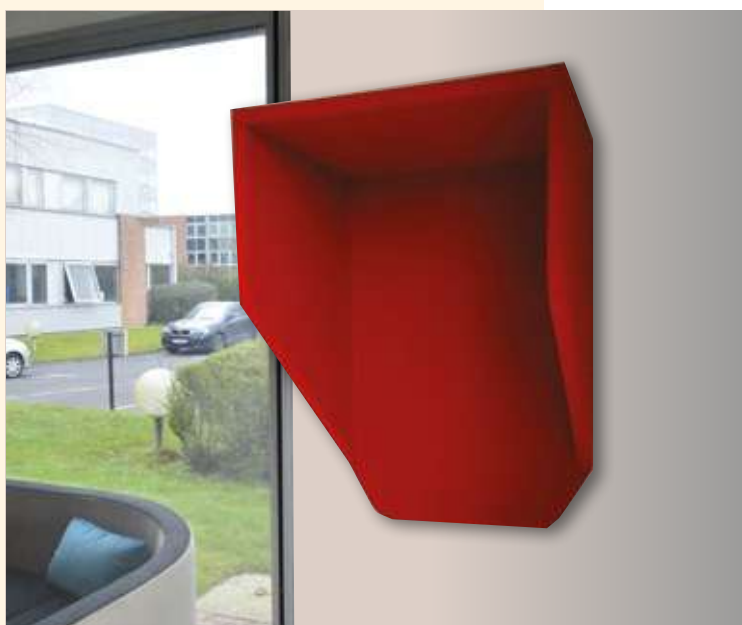
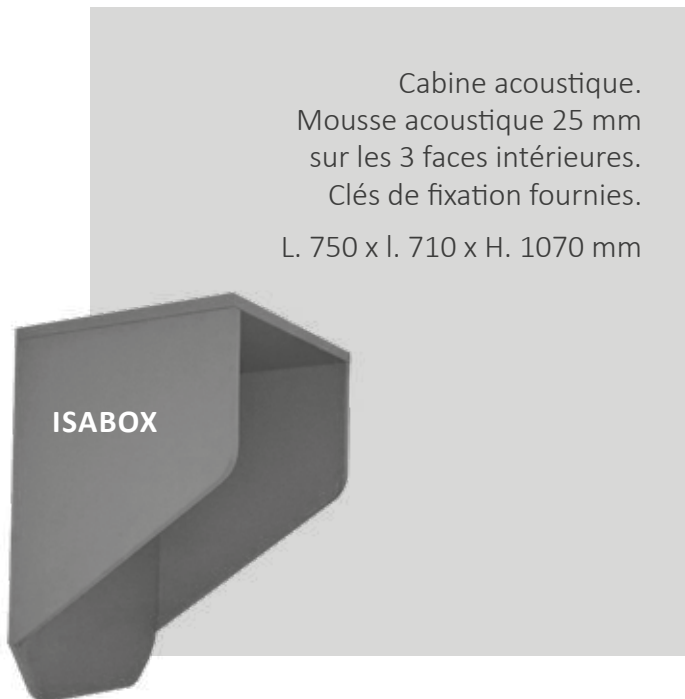
ISACUBE

Volume suspendu



ISABOX

Idéal Open Space



Dimensions en mm

ISACUBE

490 x 490

Prix Unitaire HT

388,00 €

Accessoires

Câble inox 1.00 ml avec fixation réglable

14,00 €

Câble inox 5.00 ml avec fixation réglable

18,60 €

Dimensions en mm

ISABOX

L. 750 x l. 710 x H. 1070

Prix Unitaire HT

647,00 €

Accessoires

Clés de fixation

Fournies

RÉHAUSSE & Dos de banquette

Réhausse de banquette
fixée au dessus du dossier,
panneau 2 faces de mousse
acoustique de 25 mm.

Epaisseur 60 mm.

Dos de banquette
fixé à l'arrière du dossier,
simple face de mousse
acoustique de 25 mm.

Epaisseur 30 mm.



Réhausse sur mesure



Dimensions sur mesure

Prix m2 HT

Réhausse de Banquette

373,00 €

Dimensions sur mesure

Prix m2 HT

Dos de banquette

373,00 €

NUANCIERS tissus acoustiques

LUCIA CS
Camira

M1
100% Polyester



Havana LC009



Costa LC026



Panama LC079



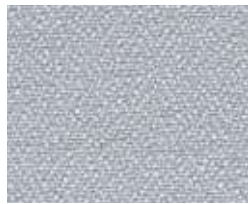
Blizzard LC081



Slip LC094



Adobo LC165



Rum LC173



Negril LC175



Revive LC182



Varadero LC434



Tenom LC419



Depok LC421



Medan LC422



Makili LC 424



Roques LC433



Aruba LC108



Kota LC415

GAMME COWORK Dossier tissu matelassé acoustique / Assise tissu laine

SYNERGIE QUIET
Camira

NORD WOOL
Abitex

EN1021 1-2
95 % Laine- 5 % Polyamide

EN1021 1-2
70 % Laine- 10 % Polyamide- 15 % Polyester



Synergie Quiet - Chemistry



Nord Wool - 404



Synergie Quiet - Alike



Nord Wool - 702



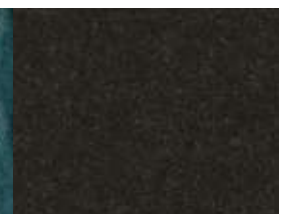
Synergie Quiet - Mutual



Nord Wool - 600



Synergie Quiet - Group



Nord Wool - 200

Article 1. Conditions générales

1.1 Nos ventes sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes les autres conditions. Toute dérogation quelle qu'elle soit, devra être acceptée par nous-même, de manière écrite, formelle, expresse et préalablement à la commande.

1.2 Tout document publicitaire à titre énonciatif et non limitatif, tarifs etc., ou techniques à titre énonciatif et non limitatif, schéma, description ne s'analysent pas comme une description de nos matériels destinés à faire connaître ceux-ci. De cette description, il ne saurait résulter à notre charge une offre ferme, et par conséquent, nous nous réservons le droit, à tout moment, de procéder à toute modification de nos modèles, de nos normes de matériaux ou de la texture de nos revêtements entrant dans la fabrication de nos modèles et ce, en fonction de l'évolution des techniques, ou des difficultés d'approvisionnement, sans qu'il en résulte de ces modifications pour l'acheteur le droit de demander la résolution pour la vente. Il appartient, le cas échéant, à l'acheteur désirant confirmation de la configuration d'un matériel, de nous demander confirmation écrite avant sa commande.

1-3 Conformément à l'article de loi n° 2009-967 « Grenelle de l'environnement » nos devis et confirmations de commande comportent une rubrique « Eco-Contribution » indiquant le montant que nous collectons et reversons à l'organisme VALDELIA. L'Eco-Contribution est systématiquement en sus du prix de vente, elle apparaît unitairement sur nos documents devis, confirmations et factures, elle ne peut subir de ristourne ou remise commerciale, elle est soumise à TVA, et doit être répercutée à l'identique jusqu'au client final. Les taux sont fixés par l'organisme VALDELIA, dont l'entreprise Richard-Mobilier est adhérente.

Article 2. Études - projets - plans - propriété intellectuelle

2.1 Les études et documents de toutes natures, remis ou envoyés par la SAS Richard-Mobilier, restent toujours son entière propriété et doivent lui être rendus, à sa demande. En tout état de cause, la société conserve la propriété intellectuelle de ces projets, qui ne peuvent être communiqués, ni exécutés sans son autorisation, écrite, préalable.

2.2 Les études et documents sont fournis gratuitement, excepté si, dans le devis du vendeur, une participation aux frais d'étude est indiquée comme due.

2.3 Les marques et logos représentant les marques, IdMob, ereme, rm-mobilier, rm-metal, rm-acoustique, sont des marques déposées, propriétés exclusives de la SAS Richard-Mobilier, elles ne sont ni cessibles, ni exploitables par un tiers sans autorisation préalable écrite.

Les dessins, photos, croquis, plans, utilisés pour les projets où supports publicitaires, par les clients, restent la propriété exclusive de la SAS Richard-Mobilier.

Article 3. Validité d'une offre

L'offre est valable tant en ce qui concerne sa consistance, que ses prix et ses délais pour une durée d'un mois, sauf indication expresse, contraire du vendeur.

Article 4. Prise de commande

Les commandes ne sont définitives que lorsqu'elles ont été confirmées par écrit par le client acheteur. Toute banquette de moins d'un mètre sera facturée à un mètre. Les prix sont indiqués sur la base des conditions économiques actuelles, excepté événements extérieurs imprévisibles.

Article 5. Modification de la commande

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par mail, au minimum 72 heures avant la mise en œuvre du produit. Toute modification sur chantier ou sur plan, coupe de banquette etc., sera facturée au temps passé, et viendra s'ajouter au prix initialement prévu.

Article 6. Livraison

6.1 Modalités : La livraison est effectuée, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur, ou à un transporteur dans les entrepôts du client, soit par la remise directe des produits à l'acquéreur final sous la responsabilité de l'intermédiaire revendeur acheteur.

6.2 Délais : Les livraisons ne seront opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Le vendeur est dégagé de plein droit, de tout engagement relatif au délai de livraison dans les cas suivants :

- Dans le cas où les conditions de paiements prévues à l'article 11 des présentes n'auraient pas été observés par l'acheteur.
- Cas de force majeure, c'est à dire des événements reconnus par la jurisprudence comme des cas imprévisibles, irrésistibles et extérieurs.

Article 7. Transport, assurance et risque

7.1 Toutes les opérations de transport, assurance, manutention, sont aux frais et aux risques et périls de l'acheteur.

Nos expéditions se font en fonction des volumes : soit par transporteur national, en camion de ligne complet, avec livraison directe sans transbordement, soit sur palettes en messagerie pour les petits volumes, par des transporteurs multiples affrétés (avec plusieurs ruptures de charge). Si l'accès impose un transfert de charge sur un camion porteur pour effectuer la livraison, cette prestation supplémentaire est à la charge du client, même pour les livraisons en franco. Toute demande particulière (hayon élévateur, etc...) demeure à la charge du demandeur, même pour une expédition en franco.

7.2 En cas d'expédition par la Sas Richard-Mobilier, l'expédition est faite en port dû, au tarif les plus réduits, excepté demande expresse de l'acheteur. Nos expéditions sont franco, France métropolitaine, hors îles, à partir de 2000€ (deux mille) pour la gamme rm-mobilier et rm-acoustique, 1000€ (mille) pour la gamme rm-métal. Frais de transport sur devis pour livraison dans les stations de montagne, les îles, ou dans les quartiers difficilement accessibles en camion semi-remorque. (Lors de la commande, il y a lieu de préciser, s'il y a des contraintes de livraison, non accessibilité par camion de ligne, non accessibilité par porteur, rue piétonne, centre-ville, station de sport d'hiver, etc... dans ce cas, la prestation transport fera l'objet d'un devis complémentaire)

7.3 Consignes concernant la réception des marchandises : **Le contrôle de la ou des marchandises (état du chargement, état des colis, comptage des colis, vérification de l'état des produits) doit être effectué par un représentant de l'entreprise signataire du bon de commande, en présence du chauffeur quel que soit le lieu de livraison.**

En cas de manquant ou d'avarie, il incombe au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur. En cas de constat anormal, le représentant de l'entreprise signataire du bon de commande prendra des photos et nous adressera sous 24 heures, copie des documents pour ouverture d'un dossier litige avec le transporteur. **Les mentions « sous réserves de déballage ou de contrôle » sont refusées par les compagnies d'assurance. Les réserves sur le bordereau de transport doivent être précises, et confirmées par lettre recommandée avec A.R. au transporteur dans les 72 heures.** Les transporteurs rejettent toute responsabilité et toute réclamation si les emballages sont en bon état, lors de la livraison. (Dans l'acheminement de nos produits lors de transbordements, il arrive fréquemment qu'un colis tombe à plat sans marquer le carton ou l'emballage, mais en détériorant le produit à l'intérieur). **Il incombe au client de systématiquement vérifier l'état des produits dans les emballages.**

7.4 Réglementation des Transports

L'acceptation par le transporteur, de la prise en charge de la marchandise, le rend entièrement responsable de celle-ci, de son acheminement à destination, de sa mise à la disposition du destinataire, en bon état, dans son emballage d'origine.

Les manutentions de déchargement sont à la charge du destinataire et sous son entière responsabilité, sauf si la prestation est prévue préalablement par nos soins. La législation des transports, prévoit que toute marchandise voyage aux risques et périls des destinataires (articles 105 et 106 du Code du Commerce), même en port payé.

Article 8. Retour

8.1 Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord, formel, et express de notre société, préalable au retour. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques de retour, sont toujours à la charge de l'acquéreur.

8.2 Toute reprise acceptée par notre société entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

Article 9. Conditions et modalités de paiement

9.1 Nos prix s'entendent hors taxes, départ atelier, sous emballage standard. Les emballages spécifiques feront l'objet d'un devis.

9.2 Conditions de règlement : Trente pour cent (30%) d'acompte à la commande, le solde avant départ de la marchandise ou le solde à 45 jours date de livraison si accord de notre organisme d'assurance-crédit.

9.3 En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance prévue, donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation, majorée de 3 points. Ces intérêts courront au jour de l'échéance, jusqu'au paiement.

Article 10. Transfert des risques de la propriété

10.1 Transfert de risque : L'acheteur assume, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration des biens achetés, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

10.2 Réserve de propriété : La vente ne devient translatrice de propriété qu'après paiement complet du prix. Jusque-là, le vendeur demeure, de convention expresse, le seul et unique propriétaire, tant à l'égard de l'acheteur que des créanciers de ce dernier ou des tiers, mais le matériel est néanmoins sous la garde et la responsabilité de l'acheteur, conformément à la loi 81.335 du 12 mai 1980. Au cas d'un manquement quelconque aux obligations de l'acheteur, le vendeur pourra, de convention expresse, reprendre le matériel entre quelque main qu'il se trouve. Il aura, avec ou sans l'exercice de droit conservatoire, le choix entre l'exécution forcée de la vente avec déchéance du terme, ou la résolution avec dommages et intérêts. Selon les conditions prévues ci-dessus, la résolution ayant lieu de plein droit, sans mise en demeure, nonobstant l'article 1184 du code Civil. En cas de difficulté, la reprise sera ordonnée par le juge statuant en matière des référés, et dans les formes prévues par la loi numéro 80-335 du 12 mai 1980.

Article 11. Garantie

11.1 La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par la SAS Richard-Mobilier et n'existe qu'envers l'acheteur, et non envers les tiers auxquels ce matériel pourrait être revendu.

11.2 Nos produits garnis de la gamme rm-mobilier et rm-acoustique sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée d'un an, à compter de la date de livraison. Nos produits en métal de la gamme rm-metal sont garantis, deux ans pour la peinture et quatre ans pour la structure, selon entretien.

11.3 Sont exclus de toutes garanties : Le mobilier détourné de son usage, le mobilier transformé ou modifié et non entretenu régulièrement, les auréoles ou tâches provoquées par des transferts de colorant ou produits de nettoyage non adaptés, les montages erronés, les détériorations pour manque de soins, les déchirures due à des objets tels que fermetures à glissières, l'usure et le défraîchissement naturels des matériaux utilisés, les cas de corrosions suite à des griffures ou à de l'abrasion dues à l'usage, les utilisations en bord de mer. Toute intervention au titre de la garantie ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Article 12. Responsabilité civile

La responsabilité civile du vendeur est, en ce qui concerne ses fournitures, expressément limitée à la garantie définie aux présentes.

Article 13. Litige

A défaut d'accord amiable, il est prévu expressément entre les parties que tous litiges relatifs au contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille (59), même en cas d'appel ou de pluralité de défendeur.

Signature + Cachet



Ils nous font confiance :

Enseignes nationales, Restaurants, Brasseries, Hôtels, Salles de conférences, Salles de réunions, Sièges sociaux, Bureaux, Ecoles, Universités, Espace de coworking, Open-Space, Mairies, etc...

OVH
IBIS
SNCF
JULES
AXECIBLES

DREAL
AUCHAN
NOVOTEL
MERCURE
DEVIANNE

3 BRASSEURS
VILLE DE LILLE
BOULANGER ELECTRO MENAGER
Plus de 45 revendeurs



124 rue de la pointe
59139 Noyelles-les-Seclin (Lille-59)
+33(0)3.20;96.32.07

Besoin d'un conseil, une question ?
T. +33 (0)3 20 96 32 07

contact@rm-mobilier.fr

rm-mobilier | rm-métal | rm-acoustique | marques déposées par SAS Richard-Mobilier

